



POCHET Aerospace

“ Le Morgann “

By

POCHET Aerospace



POCHET Aerospace
SAS Au capital de 339.570 euros
RCS MONTPELLIER 823 391 859
SIRET : 82339185900027
N° de TVA intracommunautaire FR70 823 391 859
Activité (Code NAF ou APE) : (3030Z)



CONTRAT DE RESERVATION

Entre :

POCHET AEROSPACE Société par Actions Simplifiée, au capital de 339.570 euros
Siège social : Pépinière Flexe 198, avenue des Eaux Blanches 34200 Sète, France.
Immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 823 391 859,
représentée par Monsieur Loïc Pochet, en qualité de Président Fondateur, dont l'adresse postale est :
37, rue rouget de Lisle, 34200 Sète - France
Ci-après également désigné le « Réservant », d'une part,

Et la société ou le particulier qui s'est inscrit en ligne.

Société (dénomination sociale) :

Domicilié à :

Pays :

Numéro d'identification fiscale :

Représenté par :

Qualité :

Adresse postale :

Pays :

Ci-après également désigné le « Réservataire », d'autre part,

IL est préalablement exposé par les parties ce qui suit

- POCHET AEROSPACE va postuler à la fois pour l'obtention du certificat de type EASA et pour l'obtention de l'agrément de production EASA.
- POCHET AEROSPACE développe un hydravion amphibie à foils rétractables et ailes repliables 4 places dont les principales caractéristiques sont jointes en annexe (ci-après « l'Aéronef ») et dont la production n'a pas démarré.
- Le réservataire s'est déclaré intéressé et souhaite prendre place dans la liste d'attente des acquéreurs potentiels, sans prendre toutefois l'engagement d'acheter l'Aéronef.
- POCHET AEROSPACE a accepté de proposer un Aéronef en priorité au Réservataire, selon son rang d'entrée dans la liste d'attente, aux prix et conditions qui seront en vigueur au moment de sa commercialisation, en contrepartie du séquestre par le Réservataire d'une certaine somme d'argent.
- Le Réservataire reconnaît que le Réservant lui a communiqué, avant la signature des présentes de manière lisible et compréhensive, les informations pertinentes listées en annexe.

POCHET Aerospace
SAS Au capital de 339.570 euros
RCS MONTPELLIER 823 391 859
SIRET : 82339185900027
N° de TVA intracommunautaire FR70 823 391 859
Activité (Code NAF ou APE) : (3030Z)



Puis, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - RESERVATION

En contrepartie du séquestre par le Réserveur du dépôt visé à l'article 4 ci-dessous, le Réserveur s'engage à proposer en priorité au Réserveur, en fonction de sa place dans la liste d'attente, d'acheter l'Aéronef lorsque celui-ci sera commercialisé.

Le Réserveur s'oblige à:

- - Informer le Réserveur de sa place dans la liste d'attente, laquelle ne sera définitive qu'à compter de la date d'encaissement du dépôt,
- - Informer le Réserveur du franchissement des différentes étapes devant conduire à la commercialisation de l'Aéronef,
- - Transmettre au Réserveur, à l'approche du début de la mise en production et en fonction de sa place dans la liste d'attente, un contrat de vente détaillant les caractéristiques de l'Aéronef, le prix et les modalités de paiement ainsi que sa date estimative de livraison.

Le Réserveur reconnaît expressément, à titre de condition essentielle et déterminante de l'engagement du Réserveur au titre des présentes, avoir été informé préalablement et avoir accepté de signer le présent contrat sachant.

- Que l'Aéronef est encore au stade de son développement,
- Que POCHET Aerospace n'a pas encore obtenu toutes les autorisations et certifications nécessaires à sa production et sa commercialisation,
- Qu'aucune date estimative de mise en production ou de livraison ne peut être donnée à ce jour, -
- Que le prix de vente de l'Aéronef n'a pas encore été déterminé,
- Que POCHET Aerospace n'apporte aucune garantie de parvenir à le commercialiser un jour.

ARTICLE 2 - PORTEE DU PRESENT CONTRAT

La signature des présentes assure au Réserveur de recevoir une offre de vente du ou des Aéronefs, lorsque ceux-ci seront commercialisés, en fonction de sa place dans la liste d'attente, mais n'entraîne aucune obligation pour le Réserveur de vendre un Aéronef au Réserveur ou pour le Réserveur d'acheter un Aéronef au Réserveur. Par la présente, le Réserveur confirme son intérêt d'acquiescer Aéronefs de type « Le Morgann » tel que décrit en annexe 1.

ARTICLE 3 - VENTE DE L'AERONEF

La vente de l'Aéronef est conditionnée à la signature du contrat de vente qui sera proposé par le Réserveur si l'Aéronef est commercialisé et que le Réserveur pourra toujours refuser de signer.

Le Réserveur disposera d'un délai de 60 jours à compter de sa réception pour signer le contrat de vente et verser l'acompte. A défaut de signature du contrat dans le délai susvisé, le Réserveur pourra résilier le

POCHET Aerospace
SAS Au capital de 339.570 euros
RCS MONTPELLIER 823 391 859
SIRET : 82339185900027
N° de TVA intracommunautaire FR70 823 391 859
Activité (Code NAF ou APE) : (3030Z)



présent contrat, sans engager sa responsabilité à l'égard du Réservataire ou lui devoir une quelconque indemnité, sauf ce qui est convenu au titre des frais et honoraires du séquestre.

ARTICLE 4 – DEPOT

En contrepartie de la réservation qui lui est consentie, le Réservataire s'oblige à verser sous 15 jours un dépôt de 1700 Euros par aéronef sur le compte de la Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires des Avocats du Barreau de Lorient.

Les soussignés conviennent de désigner Maître Claude Chappel (avocat) en qualité de séquestre amiable du dépôt.

Une copie signée du présent contrat lui sera remise. Le dépôt n'est pas productif d'intérêts. Les parties, dans leur intérêt commun, confèrent au séquestre le mandat irrévocable de conserver le dépôt et de le verser.

- Entre les mains du Réservant, or la présence du Réservataire, sur simple demande du Réservant accompagnée d'une copie du contrat de vente de l'Aéronef dûment signé. Le dépôt s'imputera alors, à hauteur du montant versé entre les mains du Réservant, sur l'acompte dû au titre du contrat de vente de l'Aéronef, -Entre les mains du Réservataire, or la présence du Réservant, sur simple demande écrite du Réservataire indiquant que le présent contrat a été résilié.

Le séquestre n'aura pas à se faire juge du respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations souscrites ou découlant des présentes. Le séquestre sera valablement déchargé de sa mission soit :

- Par la remise des fonds au Réservataire,
- Soit par la remise des fonds au Réservant,
- Soit par le dépôt des fonds ou valeurs, ordonné par le tribunal compétent, entre les mains d'un séquestre répartiteur.

Les frais et honoraires de séquestre s'élève à 175 euros, se décomposant en 25€ de frais financiers et 150 € TTC d'honoraires d'avocats pour le séquestre. Ils seront supportés par le Réservataire qui s'y oblige.

Le Réservataire donne dès à présent l'autorisation au Séquestre de prélever et de verser la somme de 175€ au Réservant qui s'engage à transmettre dès réception de cette somme, la facture acquittée, au Réservataire.

ARTICLE 5 - DUREE

Le présent contrat de réservation prend effet à compter de sa signature et prendra fin, s'il n'a pas été résilié avant, au jour de la signature du contrat de vente de l'Aéronef.

ARTICLE 6 - RESILIATION

Le Réservataire peut mettre fin au présent contrat à tout moment, sans engager sa responsabilité et sans devoir une quelconque indemnité au Réservant.



Le Réserveur peut mettre fin au présent contrat, sans engager sa responsabilité et sans devoir une quelconque indemnité au Réserveur, dans les cas suivants :

- À tout moment s'il abandonne la conception, la production ou la commercialisation de l'Aéronef,

ou

- Si le Réserveur ne signe pas le contrat de vente dans les 60 jours après l'avoir reçu.

La résiliation prendra effet au jour de la réception par une Partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à cet effet par l'autre partie. Elle entraînera la sortie du Réserveur de la liste d'attente.

ARTICLE 7 - RESTITUTION DU DEPOT EN CAS DE RESILIATION

Le séquestre devra verser l'intégralité du montant du dépôt sur le compte bancaire que le Réserveur lui indiquera, dans les trente jours de la réception d'une demande à cet effet, adressée par le Réserveur par lettre recommandée avec accusé de réception et indiquant que le présent contrat a été résilié.

En cas de décès du Réserveur personne physique, la demande de remboursement devra être signée par les héritiers ou ayants-droits, et être accompagnée de la justification de ces qualités héréditaires.

En cas de **doute, le séquestre pourra toujours exiger la production d'expéditions ou d'extraits de tous actes notariés** établissant ces qualités. En cas d'indivision, la demande devra être signée de tous les indivisaires.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent pendant la durée du présent contrat à conserver la plus stricte confidentialité au contrat, ses annexes et autres documents contractuels échangés entre elles.

Le Réserveur autorise toutefois le Réserveur à faire état de la présente réservation pour toute démarche utile au développement de l'Aéronef.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

La prise en charge par l'une ou l'autre des Parties de dommages immatériels, de quelque nature que ce soit, est exclue et notamment s'agissant des pertes de chiffres d'affaires, pertes de productions, pertes de bénéfices, pertes de clientèles, perte de parts de marchés, pertes d'exploitations ou accroissement de frais généraux.



ARTICLE 10 - INDEPENDANCE

Les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

ARTICLE 11 - CESSION

Le présent contrat est conclu intuitu personae et ne pourra être cédé ou transféré (pas plus que le rang dans la liste d'attente) par une Partie sans l'accord exprès, préalable et écrit, de l'autre Partie.

ARTICLE 12 - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 - LITIGES

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents du lieu de siège de la société POCHET Aerospace dans les conditions de droit commun.

Le droit français sera applicable.

L'engagement de ce contrat est validé par le paraphage de chaque pages de ce document entièrement complétés associé à la signature ci-dessous.

La partie réservataire et le réservant reconnaissent qu'ils connaissent, comprennent et acceptent pleinement les conditions ci-dessus telles que spécifiées dans le présent contrat de réservation.

Pour et au nom de la partie Réservataire :

Signé par:

Lieu :

Date : , , 20

POCHET Aerospace
SAS Au capital de 339.570 euros
RCS MONTPELLIER 823 391 859
SIRET : 82339185900027
N° de TVA intracommunautaire FR70 823 391 859
Activité (Code NAF ou APE) : (3030Z)



Pour et au nom du Réserveant :

Signé par : Mr. Loïc Pochet

Lieu :

Date :,, 20

ANNEXE 1

LISTE DES INFORMATIONS TRANSMISES PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES PRESENTES

POCHET Aerospace
SAS Au capital de 339.570 euros
RCS MONTPELLIER 823 391 859
SIRET : 82339185900027
N° de TVA intracommunautaire FR70 823 391 859
Activité (Code NAF ou APE) : (3030Z)



1. Les objet et caractéristiques essentielles du contrat de dépôt et notamment l'état de la liste d'attente au jour où les discussions ont eu lieu, le montant du dépôt, le coût du contrat de séquestre lorsque les sommes sont séquestrées chez l'avocat du Réserveur, ainsi que les droits de priorité auxquels il donne accès,
2. Les conditions dans lesquelles le Réserveur peut demander la restitution du dépôt sans frais à l'encontre du Réserveur et les conséquences qui en découlent,
3. Les informations relatives aux coordonnées du Réserveur, à la durée du contrat, aux obligations souscrites par le Réserveur, aux modalités de résiliation du contrat de dépôt et aux modes de règlement des litiges.

Caractéristiques standard de l'hydravion (Préliminaires)

Le « Morgann » hydravion amphibie Certifié (EASA CS23 IFR léger-LSA)

Caractéristique de l'appareil :

Certification : l'avion répondra ou excédera les exigences établies par la réglementation EASA CS-LSA

Caractéristiques Standard :

 <h2>Caractéristiques technique</h2>	
Le Morgann	
Spécifications	
Capacité :	4 passagers
Longueur :	9,7 m
Envergure :	15 m
Hauteur :	2.74 m
Corde alaire	1.52 m
Surface alaire :	22 m ²
Largeur ailes repliées	4.8 m

Voie du train d'atterrissage	2.8m		
Train d'atterrissage :	Train Tricycle rentrant		
Aile :	Repliable		
Aspect ratio :	10,2		
Wing Loading	81 kg/m ²		
Profil aérodynamique :	Pas de nom. Spécifique,	GA très modifié	
Poids à vide :	1200 kg		
Poids brut :	1 800 kg		
Capacité de carburant :	260 l		
Motopropulseur :	Lycoming IO-540	260 ch	
Hélices :	ADU	tripale Reverse	
Parachute intégré	oui		
Avionique :	Garmin		
Performance	Performance		
VNE :	233 km/h		
Vitesse de croisière :	209 km/h à 75%		
Vitesse de décrochage en lisse :	100 km/h		
Vitesse de décrochage 3 crans volet :	75.7 km/h		
Taux de montée :	1000 ft/min		
Distance franchissable	1000 km		
Plafond de service :	5000 m		

Takeoff :	424 m		
Takeoff Over 50ft Obstacle :	590 m		
Landing Groundroll :	346 m		
Aménagement intérieurs			
Largeur cabine siege avant	1m30		
Largeur cabine siege arriere	1m30		
hauteur plafond cabine	1m10 de l'assise au plafond		
masses bagages embarqués	60 kg	compartiment dédié	

Documentation Standard de prévue:

Manuel de vol
 Certificat de navigabilité
 Informations de masse et centrage

Equipements Standards :

Structure Composite
 Comportement au décrochage optimisé
 Moteur Lycoming
 Réservoir de carburant anti-explosion
 Electronique Garmin
 Roues et freins Béringier
 Train rentrant
 Foils escamotables
 Conception de l'habitacle réalisée par des Designers
 Supports de tablettes intégrés incluant des alimentations électriques
 Sièges et pédales ajustables individuellement
 Instruments traditionnels : anémomètre, altimètre et compas



Equipements prévus en option :

Radio VHF Marine
Pilote automatique Garmin
Réservoirs supplémentaires
Sellerie Cuir Marin de France
Verrière pickup
Kit bivouac
Bagagerie malletier / albatros
Camera 4k sous marine intégrée sous la carène de l'hydravion
Camera 4k sous marine intégrée sur le roof de l'hydravion
Kit de levage

Spécifications et fonctionnalités incluses peuvent varier selon l'année et le modèle